

République Française  
Département MORBIHAN  
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024  
Délibération n°2024 – 04 – 05

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09  
Présents : 04  
Votants : 06

Vote

Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le huit avril à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,  
PERRET Morgane, MICHEL Rémi,

Absents : Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles (a donné pouvoir à Stéphane DANY),  
ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony (a donné pouvoir à Stéphane DANY),

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Objet : Approbation du compte administratif du budget commune 2023

Considérant que Monsieur le maire ne peut voter le compte administratif, le conseil municipal désigne Monsieur Stéphane DANY comme président de séance pour ce point.

Considérant l'examen du compte administratif communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Résultat reporté	+ 237 404,08 €
Dépenses 2023	322 790,09 €
Recettes 2023	373 787,70 €
Résultat d'exécution	50 997,61 €
Résultat de clôture	+288 401,69 €
Investissement	
Résultat reporté	+ 4 809,10 €
Dépenses 2023	96 074,77 €
Recettes 2023	39 205,37 €
Résultat d'exécution	- 56 869,40
Résultat de clôture	- 52 060,30 €
Solde reste à réaliser	- (moins) 3 939,29 € (dépenses : 3 939,29 / recettes : 0 €)
Besoin net la section d'investissement	55 999,59 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 056-215602244-20240409-05\_04\_2024-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et hors de la présence de Monsieur le maire, par 6 voix pour :

-APPROUVE le compte administratif du budget de la commune pour l'année 2023.

Pour copie conforme,  
Le 08 avril 2024  
Certifié exécutoire

Le Maire,  
Michel BERTHET

